Quatre ans de prison, dont deux ferme, requis contre le sénateur Yvon Collin

12/09/2019 à 21h42

L’avocat général de Lyon a prononcé un réquisitoire sévère à l’encontre d’Yvon Collin, le sénateur du Tarn-et-Garonne. Il requiert quatre ans de prison, dont deux ans ferme et quatre ans d’inéligibilité avec exécution provisoire (ce qui veut dire avec effet immédiat, même en cas d’appel) et 50 000 € d’amende.

(…) La Dépêche